

**DÉPARTEMENT**

**ISERE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SASSENAGE**

**N° D'ORDRE  
33/2024**

**DÉLIBÉRATION  
du Conseil d'Administration du 26 Novembre 2024**

**Objet :**

***Délibération rectificative  
Désignation des membres  
élus du Conseil  
D'Administration du  
CCAS***

**Présents** : Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, TURKI Hajera, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Anne-Marie Gillet Membre Qualifié, Cécile COIGNE, Christian FERRANTE, Philippe GUERIN, Membres Nommés.

**Absents**: Michel VENDRA Président du CCAS, Mylène GOURGAND Conseillère Municipale, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés.

**Pouvoirs** : Nathaly TAVERNIER a donné pouvoir à Marie-Frédérique DI RAFFAELE.

Date de convocation : **21 Novembre 2024**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 9

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles R. 123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des familles concernant la composition et les modalités de renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, CCAS,

**VU** l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des familles stipulant que le Centre Communal d'Action Sociale, CCAS, est un établissement public administratif communal administré par un Conseil d'Administration et considérant que chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'Administration et que cette instance est présidée de plein droit par le Maire de la commune de Sassenage pour la durée du mandat,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 fixant à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS et l'affichage en Mairie en date du 12 juin 2020 pour l'avis de publicité aux associations,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 nommant les 6 membres élus du Conseil Municipal, qui siègent au Conseil d'Administration du CCAS,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 27 Avril 2023 désignant Michel VENDRA, Maire de Sassenage et Président du CCAS de plein droit,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration en date du 26 Juin 2024 relative à la désignation des membres élus du Conseil d'Administration,

**VU** la délibération rectificative du Conseil d'Administration en date du 14/10/2024 relative à la désignation des membres élus du Conseil d'Administration,

### **LE RAPPORTEUR EXPOSE au Conseil d'Administration**

**CONSIDERANT** que Madame Laëtitia MAGINOT, association ALPHI (Association de Personnes Handicapées) a quitté ses fonctions au 30/09/2024 et la décision du 14 Octobre dernier du bureau associatif de l'Association ALPHI de ne plus avoir une représentation au sein du CCAS.

### **LE RAPPORTEUR PROPOSE au Conseil d'Administration**

**DE NOMMER** Monsieur LAQUAZ Denis, Président de l'Association Ça déménage en Isère, ou tout autre membre désigné par l'association en cas d'absence de Mr LAQUAZ Denis. L'association apporte une aide matérielle et logistique aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants.

**DIT QUE** les membres élus du Conseil municipal siégeant au sein du Conseil d'Administration du CCAS sont les suivants :

- Monsieur Michel VENDRA
- Madame Nathalie LEVRAT
- Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE
- Madame Nathaly TAVERNIER
- Madame Hajera TURKI
- Madame Mylène GOURGAND
- Madame Isabelle DEFAY

**DIT QUE** les 6 membres nommés du CCAS qui sont issus d'associations sont :

- Monsieur Philippe GUERIN représentant de la Banque Alimentaire de l'Isère (œuvre pour l'aide alimentaire aux personnes démunies),
- Madame Cécile COIGNÉ, association Le Don du sang, (association d'utilité générale proposant des actions de prévention et d'animation),
- Monsieur Christian FERRANTE au titre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- Monsieur LAQUAZ Denis, Président de l'Association Ça déménage en Isère ou tout autre membre désigné par l'association en cas d'absence de Mr LAQUAZE (association qui apporte une aide matérielle et logistique aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants),
- Madame Laurence PERLI, association Amitié nature Sassenage (association de retraités),
- Madame Anne-Marie GILLET et en cas d'absence Monsieur Alexandre MIGLIORE (suppléant), association les Petits Frères des Pauvres (association qui apporte aide et soutien aux personnes âgées isolées en situation de précarité).

Le RAPPORTEUR propose la désignation des membres du Conseil d'Administration listés ci-dessus.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après délibération et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

**ADOPTÉ** la délibération rectificative n°33/2024 relative à la désignation des membres élus du Conseil d'Administration.

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président  
du C.C.A.S compte tenu de la  
réception en Préfecture le :  
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme  
Sassenage, le 28 Novembre 2024

La Vice-Présidente du CCAS

Nathalie LEVRAT



Délibération n° 33/2024  
Du 26 Novembre 2024